

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 juin 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DAJ 9** Subvention de 47.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris au titre du Contrat de Ville pour le financement de permanences complémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18e, 19e et 20e).

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Contrat de Ville 2015-2020 signé le 7 mai 2015,

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer une somme de 47.000 euros au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris, dans le cadre du programme d'actions de ce dernier pour l'année 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 28 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par madame Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : La somme de 47.000 euros est attribuée au Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris dans le cadre du programme d'actions de ce dernier pour l'année 2019 conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention constitutive modifiée du CDAD ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville de Paris de l'exercice 2019 sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**